

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 13 mai 2013, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 30, sont présents : Madame et Messieurs les conseillers Robert LeBlanc, Thérèse Hoskins, Denis St-Jean, Christian Lacroix et Serge Nantel formant quorum sous la présidence du maire, Michel Dion.

Assistance : 6 personnes.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Josée Lacasse, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

**2013-05-151**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2013-05-152**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert et en ajoutant les sujets suivants:

18. Proclamation des Journées de la culture
19. Mandat à Genivar – délimitation et caractérisation sommaire du milieu humide sur le terrain au matricule 9142 11 4510
20. Programme Changez d'air

**ADOPTÉE**

**2013-05-153**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 8 avril 2013 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

**2013-05-154**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2013**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance extraordinaire tenue le 22 avril 2013 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

**2013-05-155**

### **RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 9 mai 2013, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 1<sup>er</sup> avril au 6 mai 2013 au montant total de 15 824,08 \$, en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

**ADOPTÉE**

**13 MAI 2013**

**5882**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-05-156

### RAPPORT SUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACHAT DE CONCASSÉ MG 20 ET MG 112 (DOSSIER AOP 2013-04-01)

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale, en date du 13 mai 2013, relativement à l'ouverture des soumissions pour le contrat d'approvisionnement pour l'achat de concassé MG 20 et MG 112 (dossier AOP-2013-04-01).

**ADOPTÉE**

2013-04-157

### DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER SERGE NANTEL

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller au siège no 6, Monsieur Serge Nantel.

**ADOPTÉE**

2013-05-158

### COMPTES

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :
  - a) Les registres généraux des chèques *couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2013*, portant les numéros :
    - M1300128 à M1300137, pour un montant de 15 589,81 \$;
    - L1300165 à L1300170, pour un montant de 7 951,81 \$;
    - C1300138 à C1300164, pour un montant de 49 464,33 \$;
    - P1300030 à P1300048, pour un montant de 15 829,89 \$.
  - b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :
    - D1300174 à D1300243, pour un total de 17 579,49 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 6, 13, 20 et 27 avril 2013.
- 2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 03. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2013-05-159

### COMPTES DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu :

- 1) d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:
  - a) Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2013, portant les numéros :
    - M1300019, pour un montant de 250,00 \$;
    - C1300020 à C1300030, pour un montant de 8 882,80 \$;
    - L1300031 à L1300034, pour un montant de 640,15 \$;
    - L1300035, pour un montant de 136,65 \$.

**13 MAI 2013**

**5883**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

b) Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1300004 à D1300008, pour un total de 1 397,46 \$ couvrant les périodes de paie se terminant les 13 et 27 avril 2013.

2) d'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

**ADOPTÉE**

**2013-05-160**

### **ENSEMENCEMENT AU LAC PIMODAN**

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu de procéder à l'ensemencement d'Ombles de fontaine au lac Pimodan pour un montant de 4 500 \$ au printemps 2013.

Le montant sera payé de la façon suivante: 1 500\$ provenant des revenus du Comité touristique de Kiamika, et 3 000\$ provenant de la subvention du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau volet estival 2013-2014.

**ADOPTÉE**

**2013-05-161**

### **SUBVENTION POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – RETOUR DE LA SUBVENTION DE 12 000\$ VERSÉE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CAMPING PIMODAN**

CONSIDÉRANT que le 29 avril 2009, une convention d'aide financière en vertu du Pacte rural et du fonds de la ruralité a été signée entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Kiamika pour un montant de 30 000\$ pour le projet d'agrandissement du Camping Pimodan :

- ajout de 30 sites supplémentaires avec les services d'eau, d'égout et l'électricité;
- dix sites pour les tentes ;
- Espaces verts et une aire de jeux.

CONSIDÉRANT que le 21 avril 2009, la MRC d'Antoine-Labelle avait versé un premier versement de 12 000\$ pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que selon les dernières estimations, le coût des travaux seraient de l'ordre de plus de 715 000\$;

CONSIDÉRANT qu'une subvention au montant de 357 500\$ a été demandée à Développement Économique Canada dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'opinion que le projet d'agrandissement du camping Pimodan ne se réalisera que si la subvention de 357 500\$ du FAIC est obtenue;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kiamika doit aviser la MRC d'Antoine-Labelle au plus tard le 31 mai 2013 du fait qu'elle donne suite ou non au projet afin que les montants prévus à la Politique nationale de la ruralité soient dépensés au plus tard le 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu qu'advenant le cas où nous n'aurions pas de nouvelles de Développement Économique Canada pour la subvention demandée dans le cadre du FAIC, d'aviser la MRC d'Antoine-Labelle que la Municipalité de Kiamika ne donnera pas suite pour l'instant au projet d'agrandissement du Camping Pimodan et qu'elle remettra la somme de

**13 MAI 2013**

**5884**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

12 000\$ versée à la municipalité par la MRC d'Antoine-Labelle.

### ADOPTÉE

2013-05-162

#### **OCTROI DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACHAT DE CONCASSÉ MG 20 ET MG 112 (DOSSIER AOP-2013-04-01)**

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres (demande de soumissions publiques) pour le contrat d'approvisionnement pour l'achat de 3200 tonnes métriques de concassé MG 20 et de 6 400 tonnes métriques de concassé MG 112 (dossier AOP-2013-04-01), deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

- 2626-3350 Québec inc., au prix de 57 027,60 \$, taxes fédérale et provinciale incluses (pour la quantité totale des concassés MG 20 et MG 112);
- Asphalte Jean-Louis Campeau inc., au prix de 80 942,40 \$, taxes fédérale et provinciale incluses (pour la quantité totale des concassés MG 20 et MG 112);

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme en tenant compte des frais de transport, est 2626-3350 Québec inc., au prix de 57 027,60 \$, taxes fédérale et provinciale incluses (pour la quantité totale des concassés MG 20 et MG 112).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu que le contrat d'approvisionnement pour l'achat de 3200 tonnes métriques de concassé MG 20 et de 6 400 tonnes métriques de concassé MG 112, soit octroyé à 2626-3350 Québec inc., au prix de 57 027,60 \$, taxes fédérale et provinciale incluses. Les prix à la tonne métrique, avant taxes, sont les suivants :

- Concassé MG 20 : 5,50 \$
- Concassé MG 112 : 5,00 \$

Il est, de plus, résolu qu'un contrat soit signé entre la Municipalité de Kiamika et 2626-3350 Québec inc. pour le contrat d'approvisionnement pour l'achat de 3 200 tonnes métriques de concassé MG 20 et de 6 400 tonnes métriques de concassé MG 112, et ce, conformément au document d'appel d'offres AOP-2013-04-01.

Il est, de plus, résolu que Michel Dion, maire, et Josée Lacasse, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, le contrat à intervenir entre 2626-3350 Québec inc. et la Municipalité de Kiamika.

### ADOPTÉE

2013-05-163

#### **EMBAUCHE DE MICHEL LEBLANC À TITRE DE JOURNALIER TEMPORAIRE – SAISON 2013**

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de Michel Leblanc à titre de journalier temporaire au niveau des Travaux publics pour la saison 2014, pour environ 500 heures, pour la période s'étendant du 22 avril au 30 novembre 2013.

### ADOPTÉE

13 MAI 2013

5885

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-05-164

### ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu d'acheter de Sears Canada, un tracteur à gazon Craftsman (42 po), au prix de 2 499,99\$ \$, plus les taxes fédérale et provinciale.

Il est, de plus, résolu qu'un montant de 2 749,36 \$ soit transféré du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

2013-05-165

### AUTORISATION DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE FERME-ROUGE

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika autorise les travaux suivants sur le chemin de Ferme-Rouge, pour un montant total de 169 470 \$, taxes fédérale et provinciale incluses:

1. Rehausser le chemin de 24 pouces à partir du no civique 28 en direction ouest, sur une longueur de 700 mètres;
2. Rehausser le chemin de 24 pouces sur une autre section du chemin, sur une longueur de 300 mètres.

Ces travaux consiste à poser 6 400 tonnes métriques de concassé MG 112 et 3 200 tonnes métriques de concassé MG 20.

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution de ces travaux :

- 1) Que les employés municipaux sont affectés à l'exécution de ces travaux, selon les salaires et les avantages sociaux déterminés dans la convention collective de travail, pour une dépense de l'ordre de 3 681\$;
- 2) Que selon les disponibilités des entrepreneurs, un rouleau compacteur, une niveleuse et un chargeur sur roues muni d'une balance certifiée soient loués. Ces dépenses sont estimées à 6 400 \$, plus les taxes fédérale et provinciale;
- 3) Que les camions soient loués au taux à la tonne métrique ou au taux horaire prévus par Les Transporteur en vrac secteur Labelle 07, plus les taxes fédérale et provinciale, pour le transport du concassé MG 112 et du concassé MG 20, dépense estimée à 77 241,60\$, plus les taxes fédérale et provinciale;
- 4) Que 3 200 tonnes métriques de concassé MG 20 et 6 400 tonnes métriques de concassé MG 112 soient achetés de 2626-3350 Québec inc. au prix de 49 600\$, plus les taxes fédérale et provinciale (contrat accordé en vertu de la résolution 2013-05-162);
- 5) Qu'un montant de 10 953,77\$, plus les taxes fédérale et provinciale soit engagé pour toute dépense nécessaire à l'exécution des travaux autorisés.

Le conseil approprie au paiement de ces dépenses :

- La subvention de 60 000 \$ confirmée par le député Sylvain Pagé, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, provenant de son enveloppe discrétionnaire et/ou de celle du ministre des Transports;
- La subvention de 75 293 \$ provenant de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECO) 2010-2013;
- Un montant de 20 893 \$ à même le fonds général de la municipalité;
- Un montant de 6 073,34 \$ provenant du surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

**13 MAI 2013**

**5886**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-05-166

### ANNULATION DES INTÉRÊTS- COMPTE À RECEVOIR

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu d'annuler les intérêts pour le client 3091 au montant de 54.29\$.

**ADOPTÉE**

2013-05-167

### AUTORISATION DES TRAVAUX – RÉPARATIONS AU SENTIER PÉDESTRE ET AU SENTIER DE VÉLO

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika autorise les travaux suivants au sentier pédestre et au sentier de vélo au Centre récréatif et éducatif le ruisseau Du Diable, pour un montant total de 6 502 \$, taxes fédérale et provinciale incluses:

1. Refaire les ponts et passerelles qui ont été emportés par la crue du Ruisseau Du Diable;
2. Enlever les arbres qui sont tombés dans les sentiers.

Il est, de plus, résolu que pour l'exécution de ces travaux :

- Que les employés municipaux sont affectés à l'exécution de ces travaux, selon les salaires et les avantages sociaux déterminés dans la convention collective de travail, pour une dépense de l'ordre de 4 492 \$;
- Que le matériel (bois, vis et autres matériaux) soit acheté de Rona Mont-Laurier, au prix de 1 000 \$, plus les taxes fédérale et provinciale;

Il est, de plus, résolu d'acheter de Signel Signalisation 50 poteaux carrés en aluminium au prix de 14,95\$ chacun, plus les taxes fédérale et provinciale. Le total de cette dépense est de l'ordre de 859,44\$, taxes incluses.

Il est, de plus, d'affecter un montant maximal de 6 413,81 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

2013-05-168

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA PISTE DE COURSE DE KIAMIKA INC.

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu qu'une subvention de 1 000 \$ soit accordée à la Piste de Course de Kiamika inc. pour la poursuite de leurs activités pour la saison 2013. Cette subvention sera payée lorsque la lettre de demande d'aide financière sera reçue au bureau de la municipalité.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant de 1 000\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

2013-05-169

### TOURNOI DE GOLF DU CLD D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika achète un maximum de deux (2) billet pour le souper de la 14<sup>e</sup> édition du tournoi de golf du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle qui aura lieu le 14 juin 2013, au Club et Hôtel du golf de Nomingue, ce qui équivaut à un montant de 120 \$.

Il est, de plus, résolu qu'un montant maximal de 120 \$ soit affecté du surplus accumulé non affecté pour le paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**13 MAI 2013**

**5887**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-05-170

### RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2013

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire de la Municipalité de Kiamika au 30 avril 2013 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

**ADOPTÉE**

2013-05-171

### ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF POUR LA LOCATION DU BALAI ET DU CAMION (AVEC EMPLOYÉ)

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que le tarif pour la location du balai de rue, du camion Ford 250 et d'un employé soit fixé à 75\$/heure, plus les taxes fédérale et provinciale.

**ADOPTÉE**

2013-05-172

### DÉSIGNATION D'UN ÉLU MUNICIPAL RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS » DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que pour l'élaboration de la demande de subvention pour l'élaboration d'une politique municipale pour les aînés, la municipalité doit nommer un élu municipal responsable du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu que Christian Lacroix, conseiller au siège no 5, soit nommé responsable du dossier « Aînés » de la Municipalité de Kiamika. En cas d'incapacité d'agir de Monsieur Lacroix, Michel Dion agira à titre de substitut.

**ADOPTÉE**

2013-05-173

### DÉSIGNATION D'UN ÉLU MUNICIPAL RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que pour l'élaboration de la demande de subvention pour l'élaboration d'une politique familiale, la municipalité doit nommer un élu municipal responsable du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu que Christian Lacroix, conseiller au siège no 5, soit nommé responsable des questions familiales en vue de l'élaboration de la politique familiale de la Municipalité de Kiamika. En cas d'incapacité d'agir de Monsieur Lacroix, Michel Dion agira à titre de substitut.

**ADOPTÉE**

2013-05-174

### HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que l'horaire de la bibliothèque municipale pour la période estivale, soit à partir du 24 juin jusqu'au 31 août de chaque année, soit fixé comme suit :

Mardi, de 12 h 30 à 15 h 30  
Mercredi, de 18 h à 20 h  
Samedi, de 13 h à 15 h.

**ADOPTÉE**

**13 MAI 2013**

**5888**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-05-175

### **AUTORISATION DONNÉE À L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS POUR LA TENUE D'UNE COURSE À RELAIS LE MARDI 11 JUIN 2013 – CHEMINS EMPRUNTÉS : RUE PRINCIPALE, 6<sup>E</sup> RANG, MONTÉE DESCHAMBAULT ET 7<sup>E</sup> RANG**

CONSIDÉRANT que l'École aux Quatre-vents organise pour les élèves des écoles de Kiamika et Val-Barrette une activité spéciale qui consiste à courir pour la persévérance (course à relais), le mardi 11 juin 2013, de 8 h 30 à 14 h;

CONSIDÉRANT que les chemins empruntés sont les suivants : rue Principale, 6<sup>e</sup> Rang, montée Deschambault et 7<sup>e</sup> Rang;

CONSIDÉRANT que l'École demande à la Municipalité l'autorisation d'emprunter ces chemins pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika autorise l'École aux Quatre-Vents à emprunter la rue Principale, le 6<sup>e</sup> Rang, la montée Deschambault et le 7<sup>e</sup> Rang pour la course à relais qui se tiendra le mardi 11 juin 2013, de 8 h 30 à 14 h.

Il est, de plus, résolu d'autoriser Monsieur Hugo Bondu, chef de division, à assurer le contrôle de la circulation aux accès et aux intersections des routes visées par l'événement.

### **ADOPTÉE**

2013-05-176

### **MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013**

**ATTENDU QUE**, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**ATTENDU QUE** la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**13 MAI 2013**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU QUE** plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU QU'**en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU QUE** le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

**Il est proposé par Christian Lacroix,  
Et appuyé par Serge Nantel  
et unanimement résolu :**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

**DE CONFIRMER** dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

**D'ACHEMINER** copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE**

**13 MAI 2013**

**5890**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-05-177

### VENTE DE LA VIEILLE TÔLE DE LA CASERNE

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu :

- 1) De conserver la vieille tôle de la caserne pour les besoins de la pourvoirie et du camping Pimodan (construction de la remise pour le propane, d'un abri pour le côte-à-côte et d'un abri pour le bois).
- 2) De vendre la vieille tôle de la caserne qui restera à Robert Aubrey, au prix de 5,00 \$ la tôle, plus les taxes fédérale et provinciale. S'il en reste, Monsieur Denis St-Jean est intéressé à acheter 5 tôles, au prix de 5,00 \$ chacune, plus les taxes fédérale et provinciale.

**ADOPTÉE**

2013-05-178

### SABLIÈRE SUR LE LOT 2 676 725, CADASTRE DU QUÉBEC

Des informations sont données aux membres du conseil par la secrétaire-trésorière et directrice générale concernant la demande de certificat d'autorisation (CA) à présenter au ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 2 676 725 (à proximité de la station d'eau potable du village). L'offre de services de CIMA est présentée verbalement. Des services d'experts-conseil en environnement sont nécessaires pour déposer cette demande de CA et répondre aux exigences du MDDEFP. La proposition d'honoraires est estimée à 5 000\$ pour la réalisation de la demande de CA. Ce montant peut changer à la baisse ou à la hausse selon le degré de complexité et les exigences du MDDEFP. Sont exclus de cette offre les services suivants :

- Étude hydrogéologique (comme la sablière est située à moins de 1 km du puits d'eau potable alimentant le village, une telle étude doit être réalisée). Une étude avait été réalisée en 2001 pour le puits d'eau potable seulement. Comme il n'y a pas de lien dans cette étude entre le puits d'eau potable et la sablière, cette étude devra être mise à jour;
- Étude faunique et floristique;
- Évaluation environnementale de site Phase I;
- Étude sonore (si la sablière est située à moins de 150 mètres de toute habitation et tout terrain de camping);
- Les études géotechniques;
- Les relevés d'arpentage.

Pour l'ouverture du dossier au MDDEFP, un montant de 1 644\$ doit être déboursé. Dans le pire des cas, si le consultant doit réaliser une nouvelle étude hydrogéologique et une étude sonore, les coûts pourraient facilement s'élever à 25 000\$, plus les taxes.

D'autres consultants pourraient fournir des prix, mais il faut leur fournir plus d'informations concernant la localisation du chemin et la superficie de l'aire d'exploitation de la sablière. Il faudrait donc rubaner ces endroits. De plus, il faudrait engager un arpenteur-géomètre pour tirer la ligne entre le terrain de la Piste de course de Kiamika et celui de la municipalité.

Les membres du conseil ont convenu d'attendre avant de donner suite à ce projet. Des informations seront prises auprès des fonctionnaires du MDDEFP et de la firme CIMA pour savoir s'il y a des chances que la demande d'autorisation pour l'ouverture d'une sablière à cet endroit soit acceptée par le ministère. Il serait également pertinent de faire des sondages de sol avant d'entreprendre ces démarches auprès du MDDEFP.

**ADOPTÉE**

**13 MAI 2013**

**5891**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-05-179

### PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Kiamika et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kiamika a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Thérèse Hoskins et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Kiamika, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**ADOPTÉE**

2013-05-180

### MANDAT À GENIVAR POUR LA DÉLIMITATION ET LA CARACTÉRISATION SOMMAIRE DU MILIEU HUMIDE SUR LE TERRAIN AU MATRICULE 9142 11 4510

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu que la firme Genivar soit engagée pour effectuer les travaux pour la délimitation et la caractérisation sommaire du milieu humide sur le terrain identifié au matricule 9142 11 4510, au prix de 2 115 \$, plus les taxes fédérale et provinciale. Tout travail supplémentaire (si nécessaire) pouvant être autorisé par la municipalité sera payé au taux horaire de 65\$.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droit, la résolution 2013-03-082 de la séance ordinaire ajournée au 16 mars 2013.

**ADOPTÉE**

2013-05-181

### PROGRAMME CHANGEZ D'AIR!

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

**13 MAI 2013**

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

IL EST PROPOSÉ par Denis St-Jean, appuyé par Serge Nantel et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés.

Il est également résolu que le maire, Michel Dion soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika, le protocole d'entente avec l'Association Québécoise de lutte contre la Pollution Atmosphérique.

Il est, de plus, résolu d'affecter un montant maximal de 500\$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 07 pour se terminer à 20 h 13. La période de questions a porté sur le sujet suivant :

- Dommages causés à la Côte à Moïse sur le chemin Chapleau en raison de la crue des eaux du ruisseau. Le propriétaire du no civique 198 a été contacté par le ministère de la Sécurité publique pour savoir s'il avait eu des dommages à sa propriété. Il y aurait lieu de revoir les travaux à exécuter de façon à remédier à la problématique (à long terme). Il faudrait changer le ponceau à l'entrée du no civique 198 et le ponceau transversal pour des ponceaux de 36 pouces de diamètre et de forer le roc sur un côté du chemin pour faire écouler plus d'eau de ruissellement.

## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2013-05-182

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Nantel, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 14.

### ADOPTÉE

---

Michel Dion, maire

---

Josée Lacasse, sec.-trés./dir. générale

*Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

---

Michel Dion, maire